

**BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE
DES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE (NAC)
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES
ANNEE 2025**

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2025	3
2. INFORMATION PUBLICITE	3
3. CALENDRIER DES EPREUVES	3
4. COMPOSITION DU JURY	4
5. CANDIDATS	5
5.1. Nombre de candidats	
5.2. Origine de formation	
5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée	
5.4. Choix de l'école de formation	
6. RESULTATS	6
6.1. Aspect quantitatif	6
6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.	
6.1.2. Notation	
6.1.3. Moyenne par épreuve	
6.2. Aspect qualitatif	7
6.2.1. Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.	
6.2.2. Taux de brassage des diplômés	
6.2.3. Evénements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription	
7. COMMENTAIRES	8
8. CONCLUSION	11

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2023

Ecole	Places / établissement
ENVA	4
VetAgro Sup	
Oniris	2
ENVT	3
Total	9

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique.

Chaque site web des ENVF possède une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont identifiées par un lien qui renvoie :

- ✓ à la page spécifique du site d'Oniris qui donne les informations et résultats du Concours commun : <https://www.oniris-nantes.fr/formations/les-formations-veterinaires/concours-commun-internat-des-nouveaux-animaux-de-compagnie-nac>) ;
- ✓ au site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : <https://concours-internats-veterinaires.fr>

Une conférence en présentiel faisant intervenir les responsables de formation ainsi que d'anciens internes a été organisée dans chacune des ENVF.

Des visio-conférences faisant intervenir les responsables de formation ainsi que des internes en cours de formation issus de ces établissements ont été organisées en novembre 2024 pour les facultés vétérinaires de Cluj, Bucarest, Liège, St Hyacinthe, Valence, Madrid.

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Suite aux décisions prises par le collège des directeurs et aux modifications apportées à l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires, le concours d'inscription à l'internat AC pour la rentrée 2025 a connu des modifications significatives dans son organisation par rapport aux années précédentes :

- 1) une présidence assurée par un directeur d'ENVF (voir point 4 et annexe 1) ;
- 2) une bascule des entretiens oraux entièrement par voie dématérialisée (zoom) en lieu et place d'un entretien physique dans les locaux d'Oniris ;
- 3) une baisse significative des frais d'inscription (passage de 153 € à 70 €), avec ajout d'un tarif réduit pour les étudiants boursiers mais sans réduction pour les doubles inscriptions aux concours AC et NAC simultanément (voir annexe 3).

Etape / modalité	Date
Date limite de dépôt du dossier de candidature	Lundi 16 décembre 2024
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web)	Lundi 20 janvier 2025
Épreuve d'évaluation des connaissances (centre d'examen)	Vendredi 7 mars 2025 matin
Publication des résultats d'admissibilité de l'épreuve d'évaluation des connaissances (site web)	Lundi 10 mars 2025 140 candidats convoqués à l'oral
Épreuve d'entretien oral	Vendredi 28 mars VISIO CONFERENCE
Publication des résultats d'admission (site web)	Lundi 31 mars 2025
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	Mercredi 1 avril – mercredi 2 - jeudi 3 avril 2025 11h00 - 23h00
Publication des inscriptions par établissement (site web)	Lundi 7 avril 2025
Début de formation	Septembre 2025
Inscription définitive des candidats non docteur vétérinaire lors de l'inscription	Dimanche 31 octobre 2025

NB : Bien qu'étant des concours séparés, par souci d'optimisation, les dates sont calquées sur celles du concours AC. L'épreuve écrite a été réalisée le même jour et dans les mêmes centres d'examen. Des questions et une pondération différente ont été prévues pour chaque concours.

4. JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
ENVA	Charly PIGNON*	Thomas COUTANT
VetAgro Sup	Magalie RENE MARTELLET	x
Oniris	Sabrina VIEU	x
ENVT	Emma MONGE	Guillaume LE LOC'H
Professionnels	Lauriane DEVAUX	x

* voir remerciements en fin de document

Président du jury : DEGUEURCE Christophe, Directeur de l'ENVA

[Voir décisions en annexes 1 et 2](#)

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

31 lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur 31 connexions, il convient de soustraire :

- 1 test interne pour vérifier le bon fonctionnement du site ;
- 7 dossiers initiés mais pour lesquels seule une partie des pièces a été déposée, dont 4 pour des candidats s'étant inscrits au final uniquement au concours « AC ».

Au final, ce sont donc 23 dossiers complets qui ont été déposés.

A noter que 6 candidats sur ces 23 ont également déposé une candidature au concours d'internat pour les AC.

5.2. Origine de formation des candidats

Pays	École Vétérinaire	Nombre	Pourcentage
FRANCE	ENVA	6	26.1%
	VetAgro Sup	2	8.7%
	Oniris	6	26.1%
	ENVT	3	13%
Total FRANCE		17	73.9%
BELGIQUE	Liège	1	4.3%
BULGARIE	SOFIA (UF)	1	4.3%
ESPAGNE	Valence Université CEU Cardenal Herrera	1	4.3%
	Madrid Universidad Alfonso X El Sabio	1	4.3%
IRLANDE	DUBLIN (UCD)	1	4.3%
SLOVAQUIE	KOSICE (UVLM)	1	4.3%
Total hors France		6	26.1%

5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée

Centre d'examen	Nombre	Pourcentage
ENVA	8	34,8%
VetAgro Sup	1	4,3%
Oniris	5	21,7%
ENVT	6	26,1%
Liège Faculté	1	4,3%
Madrid Université ALFONSO X et SABIO	1	4,3%
Saint Hyacinthe Faculté	1	4,3%
Total	23	

5.4. Choix de l'école de formation (23 candidats)

Choix de l'école de formation	1 ^{er} Choix	2 ^{ème} Choix	3 ^{ème} Choix
ENVA	10 43.5%	10 43.5%	3 13%
Oniris	2 8.7%	4 17.4%	17 73.9%
ENVT	11 47.8%	9 39.1%	3 13%

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade du concours	Nombre	Pourcentage
Admissibles sur dossier	23	100 %
Présents à l'écrit	21	91%
Admissibles à l'oral	21	91%
Présents à l'oral	21	91%
Admis en liste principale	9	39%
Admis en liste complémentaire	12	52%
Non admis	2	9%

2 candidats ne se sont pas présentés à l'écrit

6.1.2. Notation

	Rang	Moyenne /20
Premier admis en liste principale	1	14,62
Dernier admis en liste principale	9	11,98
Premier admis en liste complémentaire	10	11,92
Dernier admis en liste complémentaire	21	7,68

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane/20	Moyenne /20
Dossier	1	10.6	10.39
Contrôle de connaissance	2	9.7	9.47
Entretien	2	11.7	14.20

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

3 tours de choix des écoles en fonction du rang de classement et des choix des candidats ont été opérés entre 01 et le 03 avril 2025. Les résultats des choix successifs ont été les suivants :

1^{er} tour ; sur 9 candidats classés en liste principale :

- 7 affectations acceptées choix n°1
- 2 « oui mais » pour des choix 2 et 3

2^{ème} tour ; sur 2 candidats :

- 2 « oui mais » pour des choix 2 et 3

3^{ème} tour sur 2 candidats :

- 2 « oui », mais avec 1 désistement en cours d'affectation en suivant.

La place non affectée à l'issue de ces séries d'affectation l'a été par contact pris individuellement par rang de classement suivant.

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	
Rang	Ecole de Formation
1	EnvA
2	EnvA
3	Oniris
8	Autre (Dublin)

ONIRIS	
Rang	Ecole de Formation
9	Oniris
11	EnvA

ENVF	
Rang	Ecole de Formation
4	ENVF
6	Oniris
7	Oniris

Au final, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Total places attribuées
ENVA	4	0	0	4
Vetagro Sup				
Oniris	0	0	2	2
ENVF	3	0	0	3
Total	7	0	2	9

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	2 / 4	50 %
ONIRIS	1 / 2	50 %
ENVT	2 / 3	66 %

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

Désistement

Après la phase d'attribution et d'acceptation des places de formation aucun inscrit ne s'est désisté.

7. COMMENTAIRES

1) Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme transmis après publication des résultats (17 réponses / 23 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont les internes en formation et les anciens internes (82%) devant les réunions d'information (41%), les sites web des établissements (35%) et la plaquette de présentation de l'internat (35%). Un peu plus de la moitié (53%) des candidats avaient vu des posts sur les réseaux sociaux concernant l'internat ; parmi ceux qui en ont vu, Instagram représente 100%, Facebook 78%, LinkedIn 11%.

La totalité des candidats ont consulté les annales (100%), près de 65% le bilan du concours de l'année précédente, 71% la plaquette et seuls 53% le document de présentation générale des internats « Choisir l'internat dans une ENVF ».

Le webinaire a été suivi par 53% des répondants. Parmi ceux qui l'ont suivi, les informations délivrées étaient claires et complètes pour 89%, utiles (78%) mais jugées objectives uniquement par 44%.

L'interface d'inscription au concours est d'utilisation facile et intuitive (note 1 et 2) pour plus de 94% mais moyenne pour 6%. Aucun candidat n'a jugé l'interface assez difficile à difficile d'utilisation (notes 4 et 5).

Le site web du concours (Oniris) est utile pour suivre les résultats du concours 65%, présente clairement les informations (88%), mais n'est considéré comme rapidement actualisé que pour 35% des candidats.

L'interface de choix des établissements est intuitive et facile à utiliser pour 100% des candidats.

Le secrétariat du concours est facile d'accès / à contacter pour près de 93% des répondants et a répondu rapidement à leur demande pour 86%.

L'organisation de l'épreuve de contrôle des connaissances était très satisfaisante à satisfaisante pour 88% des candidats mais moyenne à non satisfaisante pour 12% d'entre eux. Les principales causes de non-satisfaction remontées sont :

- la panne sur le site de Toulouse.

Les questions posées dans ce contrôle des connaissances étaient claires pour 94% des candidats, de difficulté normale / attendue pour 88% ... mais quand même considérées comme très difficile pour 12% d'entre eux (plusieurs réponses possibles).

Le fait que cette année, tous les entretiens aient été réalisés en visio et non plus en présentiel dans une Ecole (unique) a été considéré comme :

- ayant contribué au choix de s'inscrire au concours pour plus de 80%...
- ... mais a quand même été considéré comme gênant pour un entretien (le présentiel c'est mieux !) par 20%

La logistique de l'entretien a été jugée adaptée pour 94% des candidats, 6% considérant que celui-ci était trop court.

Le jury a été évalué comme ayant accueilli les candidats avec bienveillance pour 100%, été attentif pour 94%, et agréable à 88%.

Pour les affectations des écoles, le processus s'est fait dans des délais (1 choix par jour) adaptés pour près de 86%, même si dans les commentaires généraux, des difficultés ont été rencontrées du fait d'un décalage dans les dates de rendus de réponse vis-à-vis des CHV privés.

Éléments généraux et évaluation finale

Le nombre d'inscrits aux concours en 2025 était un nombre record. Les candidats se sont inscrits très majoritairement pour la qualité / la réputation de la formation dans les ENVF et ce que cela apporte (94%). 6% ne se sentaient pas prêt(e)s à faire de la clientèle.

Le prix des concours avait été baissé en 2025 et un tarif adapté introduit pour les boursiers. Le prix d'inscription a été perçu comme normal (82%), peu élevé au regard de la formation envisagée et de la logistique (0%), mais trop élevé voire dissuasif pour 18%. Parmi les répondants, 77% de non boursiers et 24% boursiers

De manière globale 100% des répondants ont indiqué que globalement le concours était bien organisé.

2) Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Le concours 2025 pour l'internat NAC a connu des modifications importantes par rapport à l'édition précédente (voir début de document – point 3).

L'analyse des retours des candidats n'appelle pas de commentaires particuliers.

Du côté des jurys,

- L'épreuve de notation des dossiers n'a pas posé de problème. Le jury était dans l'ensemble assez homogène sur les notations par candidat et aucune modification lors de la réunion de d'homogénéisation des notes n'a été nécessaire.
- L'épreuve écrite de contrôle des connaissances n'a pas été modifiée mais il est noté que plusieurs centres ont été ouverts pour 1 seul candidat, rendant le processus peu efficient. La panne informatique sur le centre de Toulouse a nécessité de finir l'épreuve sur papier et de corriger manuellement les copies des candidats concernés ;
- Le passage en visio de l'épreuve orale a rendu l'étape moins conviviale mais également moins éprouvante.
- Les notes finales sont relativement basses du fait du dispositif de notation retenu, ce qui peut poser un problème d'affichage quant à la valeur réelle des candidats. Il est envisagé comme cela s'est déjà fait au concours de l'internat AC de revoir le dispositif de notation l'année prochaine.
- L'augmentation significative du nombre de candidats rend le concours beaucoup plus sélectif.

D'une manière globale le jury considère que le concours 2025 s'est très bien déroulé. Il a noté une augmentation significative de candidatures pour cette formation, tant issus des ENVF que d'autres écoles européennes et internationales et que les candidats étaient d'un bon niveau. Au final, le jury est satisfait que l'ensemble des places proposées au concours d'internat soient pourvues, que la majorité des candidats aient pu obtenir leur premier choix et qu'un brassage assez important soit observé au sein et entre écoles de formation d'origine rendant le déroulé de la formation encore plus enrichissant tant pour les internes eux-mêmes que l'école qui va les accueillir.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Le Président du jury et tous les membres du jury saluent la mémoire du Pr Francis FIENI et le remercient pour son investissement et l'organisation de ce concours conjointement avec celui des AC pendant de nombreuses années.

Le Président du jury tient à remercier tout particulièrement :

- Charly PIGNON et Amandine DRUT, pour avoir repris au pied levé la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours ;
- Hélène Kirche pour le soutien administratif et logistique apporté tout au long du concours et M. Yves Blanloeil, son responsable ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des épreuves écrites et orales ;

- les collègues responsables de l'organisation de l'épreuve numérique de contrôle des connaissances hors établissement vétérinaire français à savoir Nathalie VERBEECK (Faculté de Médecine vétérinaire de Liège- Belgique), Marina DOMINGUEZ RUIZ (Universidad Alfonso X El Sabio Madrid – Espagne), Emelie Flibotte (Faculté de Saint Hyacinthe – QUÉBEC).

- Les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles et notamment Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio pour la réalisation du site de gestion des inscriptions, l'organisation des épreuves numériques de contrôle des connaissances puis du logiciel d'affectation des places de formation. Sont associés également les collègues du service de communication (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels, ...) et les services supports (RH, DAF et agence comptable).

Les membres du jury s'associent au président pour vivement remercier :

- Les membres du service des concours d'Oniris, M. Yves BLANOEIL et Mme Hélène KIRCHE, pour le suivi de l'organisation du concours ;
- Les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Paris le 21 mai 2025

Christophe Degueurce
Président du jury



Annexe 1

Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2025

Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission aux concours d'internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2025

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3^e de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Faisant suite à la réunion avec les responsables d'internats en date du 15/10/2024, et après ses réunions du 04/09/2024 puis du 13/11/2024, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris.
Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA,
Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2024-2025 pour la rentrée de septembre 2025.

Fait à Paris le 14 novembre 2024

Pour L'ENVA, Christophe DEGUEURCE 	Pour Oniris VetAgro Bio, Laurence DEFLESSELLE 
Pour l'ENVT Pierre SANS 	Pour VetAgro Sup, Mireille BOSSY 

Annexe 2

Décision de nomination des membres du jury du concours AC 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité



Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire Nouveaux animaux de compagnie (NAC) pour l'année 2024-2025

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3^e de l'article R. 812-65 ;
 Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
 Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
 Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;
 Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;
 Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;
 Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 04/09/2024 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2024-2025 ;
 La Directrice de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes Atlantique (ONIRIS), sur proposition du collège des directeurs des ENVF en date du 13/11/2024,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les nouveaux animaux de compagnie (NAC) est établie comme suit :

- Représentant de l'ENVA : Charly PIGNON, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Médecine Zoologique
- Représentant de l'ENVT : Emma MONGE, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveaux Animaux de Compagnie
- Représentant de Oniris : Sabrina VIEU, AERC en Nouveaux Animaux de Compagnie
- Représentant de VetAgro Sup : Magalie RENE MARTELLET, Maître de Conférences en Parasitologie et Nouveaux Animaux de Compagnie
- Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Lauriane DEVAUX, praticienne Nouveaux Animaux de Compagnie

Campus Vétérinaire
CS 40708 - 44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 40 08 77 77
Direction Générale

SAINT ET ALMENTAUX AU COEUR DE LA VIE
www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 40209 - 44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 51 78 54 54

Page 1

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Thomas COUTANT : Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveaux Animaux de Compagnie à l'ENVA
- Guillaume LE LDOCH : Maître de Conférences en Médecine Zoologique à l'ENVT

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat AC désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Christophe DEGUEURCE, Directeur de l'ENVA

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Nouveaux animaux de compagnie (NAC) est fixée pour une durée de 1 an (session 2024-2025). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision en étroite relation avec le Président du jury sus-mentionné.

Nantes, le 15/11/2024

La Directrice Générale



Campus Vétérinaire
CS 40708 - 44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 40 08 77 77
Direction Générale

SAINT ET ALMENTAUX AU COEUR DE LA VIE
www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 40209 - 44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 51 78 54 54

Page 2

Annexe 3

Délibération du CA d'Oniris fixant les tarifs d'inscription au concours 2025


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité


Oniris
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ADMINISTRATION ET DE MANAGEMENT

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 décembre 2024

Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 20241203-15

OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, DES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ÉQUIDES POUR L'ANNÉE 2024-2025 (RENTREE 2025)

Textes juridiques et consultations éventuelles :

- VI le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-1, R. 812-41, R. 812-62 et R. 812-63 ;
- VI l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;
- VI l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires modifié ;
- VI l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

CONSIDÉRANT les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 13 novembre 2024 ;

Exposé des motifs :

Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation des concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires ».

Il est perçu, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 13 novembre 2024, de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2024-2025 en vue de la rentrée de septembre 2025.

	Droit d'inscription pour les étudiants (€)	Droit d'inscription pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou pupilles de l'État ou de la nation (€)
Pour le concours d'internat AC	100	30
Pour le concours d'internat NAC	70	20

Campus de Nantes
 CS 40708 - 44327 NANTES CEDEX 3
 Tél. 02 40 68 71 77

www.oniris.fr

Campus de Nantes de l'Administration
 CS 40225 - 44327 NANTES CEDEX 3
 Tél. 02 51 78 54 54

Page 1

Pour le concours d'internat EQ	100	30
--------------------------------	-----	----

Délibération :

Le Conseil d'administration de VetAgroBio Nantes approuve les frais d'inscription susmentionnés aux internats.

Résultat du vote :

Nombre d'administrateurs en exercice	32
Quorum	16
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Absentéisme	0

Fait à Nantes, le 3 décembre 2024

Le Président du Conseil d'administration – Yves de la Foucardière



Campus de Nantes
 CS 40708 - 44327 NANTES CEDEX 3
 Tél. 02 40 68 71 77

www.oniris.fr

Campus de Nantes de l'Administration
 CS 40225 - 44327 NANTES CEDEX 3
 Tél. 02 51 78 54 54

Page 2